



# Association de Tir de la Province de Québec

## Politique d'attribution de commandites

---

Conformément à une résolution adoptée lors de l'Assemblée Générale Annuelle du 1<sup>er</sup> décembre 2018, il est convenu :

- 1- De fixer un montant limite de 12% des profits dégagés lors du dépôt du rapport financier de l'année courante, avec un plafond de \$2000.
- 2- De prioriser l'attribution de commandites pour les membres de notre association versus le reste des demandes qui nous sont formulées.
- 3- De laisser au Conseil D'Administration le soin d'identifier les bénéficiaires et de fixer les montants attribués en respectant les critères mentionnés plus haut.

Gale Stewart  
Président ATPQ